



ARRETE MUNICIPAL N°14C
Du 05/05/2023

REGLEMENTATION DE LA CIRCULATION ET DU STATIONNEMENT.

République Française

Prolongation Arrêté n°11 Travaux d'assainissement
et de voirie rue Cuvinot

DEPARTEMENT DU NORD

ARRONDISSEMENT DE
VALENCIENNES

COMMUNE DE VICQ

Nous, Maire de la Commune de VICQ,

Vu le Code des Communes,

Vu le Code de la route,

Vu la disposition de la loi 82 623 du 23 juillet 1982 relative aux droits et libertés des collectivités locales ;

Vu la demande de prolongation de l'entreprise COLAS FRANCE en date du 06/04/23

Vu l'arrêté n° 11C du 13/04/2023

Considérant qu'il convient de prendre toutes les mesures nécessaires tendant à faciliter et sécuriser les travaux d'assainissement et de voirie rue Cuvinot pour une durée de 40 jours et de sécuriser le déplacement des personnes et des voitures particulières riveraines de ces travaux.

ARRETONS

Article 1 : PROLONGATION ET VALIDITE

Les travaux cités, entrepris rue Cuvinot à partir du 05 mai 2023 pendant 40 jours. Les prescriptions de l'arrêté n° 11C du 13/04/2023, restent inchangées et sont applicables jusqu'au 13 juin 2023. Le présent arrêté de prolongation devra être affiché à côté de l'arrêté cité à destination des usagers.

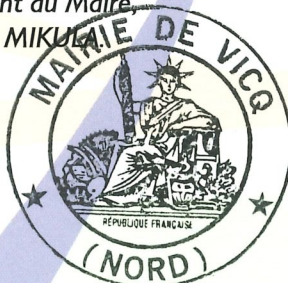
Article 2 : Les dispositions édictées au présent arrêté entreront en vigueur, dès la pose de la signalisation visée aux articles précédents. Dès lors, tout contrevenant sera poursuivi conformément aux lois et règlement en vigueur.

Monsieur le Maire :

-Certifie sous sa responsabilité le caractère exécutoire de cet acte qui sera affiché ce jour au siège de la collectivité.

-Informe que le présent arrêté peut faire l'objet d'un recours pour excès de pouvoir devant le tribunal Administratif dans un délai de deux mois à compter de sa présente publication.

L'Adjoint au Maire
Pierre MIKUL



Commune membre

Mairie de Vicq

Département du nord • Arrondissement de Valenciennes

97, rue de Fresnes - 59970 Vicq
Tél. 03 27 27 32 29 - Fax 03 27 27 37 33